

**L'Ordre des ingénieurs du Québec félicite la Coalition Avenir Québec  
et offre son entière collaboration au nouveau gouvernement**

**Montréal, le 2 octobre 2018** – L'Ordre des ingénieurs du Québec félicite la Coalition Avenir Québec, qui formera le nouveau gouvernement à la suite de la victoire remportée hier lors de la 42<sup>e</sup> élection générale au Québec.

« Plus de 64 000 professionnels du génie contribuent chaque jour au développement de notre société sur l'ensemble du territoire québécois. L'Ordre des ingénieurs du Québec compte travailler de concert avec le nouveau gouvernement, en particulier avec le prochain ministre de la Justice, pour faire progresser les dossiers importants pour ces professionnels, notamment la modernisation de la Loi sur les ingénieurs et la levée de la mise sous administration de l'Ordre », a commenté la présidente, M<sup>me</sup> Kathy Baig, ing., FIC, MBA.

**Deux enjeux prioritaires**

La levée de la mise sous administration (tutelle) décrétée en juillet 2016 sera la première priorité de l'Ordre au cours des prochains mois. Cette décision du gouvernement du Québec avait pour objectif d'accélérer la transformation de l'Ordre. Cette transformation a été menée, comme en témoignent les résultats communiqués dans [le plus récent rapport annuel de l'organisme](#). L'Ordre a considérablement renforcé ses mécanismes de protection du public et il a également consolidé sa gouvernance et sa situation financière. Cette transformation représente un changement profond et durable de la culture de l'Ordre, une culture axée sur la prévention et le soutien aux ingénieurs dans leur pratique professionnelle.

L'Ordre souhaite également faire progresser le projet de modernisation de la Loi sur les ingénieurs, une loi qui date essentiellement de 1964. Le projet de loi n<sup>o</sup> 401 qui a été présenté à l'Assemblée nationale en juin dernier portait notamment sur cet enjeu. Il est malheureusement mort au feuillet avec le déclenchement des élections. L'Ordre espère donc que le nouveau gouvernement pourra le réactiver au cours des prochains mois.

« Il est temps que le champ d'exercice de la profession d'ingénieur soit revu afin qu'il reflète l'évolution des technologies et de la profession au cours des dernières décennies, et qu'il permette d'anticiper les enjeux de protection du public auxquels nous devons faire face dans le futur », a conclu M<sup>me</sup> Baig.

### **À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 64 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie, ainsi qu'un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca).

Pour connaître rapidement les nouvelles de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles:

- Facebook [www.facebook.com/oiq.qc.ca](http://www.facebook.com/oiq.qc.ca)
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>
- YouTube <http://bit.ly/YoutubeOIQ>

– 30 –

Source : Patrick Leblanc  
Conseiller en communication  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Tél. : 514 441-3697 (cell.)